



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 Avril 2013

Madame le Maire procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

Présents : 20

Pouvoirs :

- Mme Murielle DELATTRE	à	Mr Joël FARRANDS
- Mme Olivia GOURNAY	à	Mr Jacques RIVENEZ
- Mme Carine WEPIERRE	à	Mme Françoise COINON
- Mme Véronique FOURNIER	à	Mme Guilaine GAUTHIER
- Mme Anne LEDET	à	Mr Gaston LEFRANC

Absents excusés : 7

Votants : 25

Mr Jacques RIVENEZ est désigné comme Secrétaire de Séance.

1°) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 Février 2013

Le compte rendu est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

POUR : 25

2°) Convention ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'Aménagement du Territoire) pour l'année 2013

Pour les années 2011-2012, la commune avait signé un partenariat avec l'ATESAT (Assistance techniques de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire).

Il s'agit notamment de l'assistance des services de l'Etat à la gestion de la voirie et de la circulation pour l'entretien et les réparations de la voirie.

Il est proposé au Conseil d'approuver cette convention et d'autoriser Mme le Maire à la signer.

POUR : 25



3°) Période d'ouverture et horaires du CAJ et des centres d'accueil collectifs de mineurs d'été

Il est proposé au Conseil Municipal de voter à nouveau les horaires de garderie pour le centre de loisirs pour l'été 2013 suite à un changement plus adapté aux parents exerçant une activité professionnelle :

	Périodes d'ouverture	Horaires	Garderie Matin	Cantine	Garderie Soir
Centres d'accueil collectifs de mineurs d'été	du 10 au 30 juillet 2013 du 5 au 23 août 2013	9h - 12h 14h - 17h	7h30 - 9h	12h - 14h	17h - 18h30
CAJ	du 10 au 31 juillet et du 1 ^{er} au 23 août 2013				

POUR : 25

4°) Décision sur les rythmes scolaires

Le Jeudi 14 Mars, Madame Brigitte PASSEBOSC, Maire de St Etienne au Mont et Madame Caroline LEMAITRE, Adjointe à l'Enseignement ont accueilli, salle de la Cachaine, les parents d'élèves et les enseignants des écoles maternelles et primaires de la commune.

Le thème était la réforme des rythmes scolaires.

Après la présentation du décret, un débat s'est instauré et c'est d'un commun accord que la décision de reporter d'un an la mise en place de la réforme dans la commune a été prise.

Ceci afin de prendre le temps nécessaire pour que toutes les conditions soient réunies.

Il faut savoir que l'organisation de 45mn d'activités périscolaire en plus chaque jour a un coût, environ 150€ par élève. Ce qui pour notre commune représente au minimum 80 000€ par an.

De plus, la mise en place de ce temps périscolaire nécessite des recrutements de personnels compétents et disponibles à des heures difficiles notamment pour les étudiants.

Suite à cette réunion, Madame le Maire, demandera une dérogation pour la mise en place de ses rythmes scolaires à la rentrée 2014.

→ Pas de Vote, il s'agit d'une présentation au conseil

Mme POTDEVIN souhaite savoir s'il est possible aux parents de récupérer leur enfant à 15h30 ?

Mme PASSEBOSC répond que le temps périscolaire n'est pas obligatoire. Une réflexion sera mise en place avec les enseignants et les parents d'élèves.



Mme TELLIEZ demande si le temps périscolaire est un engagement de présence de l'enfant de la part des familles ou si celui-ci peut varier d'un jour à l'autre ?

Mme PASSEBOSC affirme qu'il s'agit d'un engagement pour une période, ceci dans le but de prévoir le nombre d'animateurs suffisant pour une bonne organisation. Madame le Maire rappelle également qu'il sera difficile de trouver des animateurs pour 45mn par jour, et propose d'observer cette mise en place du temps périscolaire sur les collectivités qui la débiteront en 2013.

5°) Projet régional de santé de l'Agence Régionale de la Santé

Conformément aux articles L.1434-3 et R. 1434-1 du code de la santé publique, les conseils municipaux sont consultés sur le projet régional de santé (PRS) et ses différentes composantes.

Les composantes suivantes du PRS sont soumises à l'avis du Conseil Municipal :

- Addendum au programme régional démographique des professions de santé relatif à la mise en œuvre du « pacte territoire santé » dans le Pas de Calais.

POUR : 25

6°) Convention Participation Scolaire

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de participation scolaire entre la ville de St Martin Boulogne et notre commune ainsi que d'autoriser Madame le Maire à la signer.

POUR : 25

Madame PASSEBOSC précise que les livres sont payés par les communes. Les chèques donnés par la région sont donc un avantage supplémentaire pour les enfants.

7°) Signature Electronique

La commune de St Etienne au Mont emploie des salariés en Contrat Unique d'Insertion (CUI). Un état de présence est à effectuer tous les mois. Depuis le début de l'année, cette gestion se fait en ligne sur le site SYLAE. Pour cette raison, la **signature numérique** (parfois appelée **signature électronique**) sera mise en place afin de garantir l'intégrité des documents électroniques et d'en authentifier l'auteur.

Les tarifs sont les suivants :

- Pour un an : 50 euros HT soit 59,80 euros TTC
- Pour deux ans : 80 euros HT soit 95,68 euros TTC
- Pour trois ans : 105 euros HT soit 125,58 euros TTC

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce procédé et d'autoriser Madame le Maire à signer tous actes s'y affèrent.

POUR : 25



8°) Convention Ebouage avec la Commune d'Hesdigneul les Boulogne

Comme chaque année la Convention d'ébouage avec la Commune d'Hesdigneul les Boulogne est soumise à l'avis du Conseil Municipal.

POUR : 25

9°) Délibération du Conseil Communautaire – Modification de statuts

La délibération du Conseil Communautaire du 10 décembre 2012 concernant la modification de statuts est soumise au Conseil Municipal.

Concernant les modifications de statuts, un point ne concerne pas la commune, le Conseil Municipal décide donc qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur le retrait de la compétence « Assainissement Non Collectif » du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Pont de Briques puisque le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) n'existe pas.

Monsieur Joël FARRANDS explique le syndicat était en train de créer ce statut.

Cependant le Conseil Municipal approuve les autres modifications des statuts de la CAB.

POUR : 25

10°) Classement dans le domaine public communal

L'enquête publique concernant le classement dans le domaine public communal des rues « St Just – Chemin des Dames – Allée des Acacias – Rue Mirabeau – Rue Gabriel Péri – Rue du Lieutenant Robert Moleux – Rue Louise Michel » s'est terminée le 02 avril dernier.

Après présentation du dossier par Madame le Maire à l'assemblée, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce classement dans le domaine public et de donner pouvoir à Madame le Maire afin de mener à bien ce dossier et signer tous les actes relatifs à ce transfert.

Madame Brigitte PASSEBOSC précise que les voiries seront récupérées dans un état satisfaisant.

POUR : 25

11°) Budget Primitif 2013

Madame Brigitte PASSEBOSC indique qu'il n'y a pas d'augmentation des taux cette année. C'est à la Municipalité de faire les économies nécessaires.

ARRIVEE DE MR LANNOY - VOTANTS : 26



Madame l'Adjointe aux Finances présente le Budget :

I : Budget Commune

1 : Recettes de fonctionnement :

5 592 645.91 €

Chapitre	Montant	Correspondance
Chapitre 002	59 609.51	<i>Excédent</i>
Chapitre 013	280 000.00	<i>Remboursement salaires CAE</i>
Chapitre 70	214 000.00	<i>Produits des services et ventes diverses</i>
Chapitre 73	3 100 537.40	<i>Impôts et taxes</i>
Chapitre 74	1 769 493.00	<i>Dotations et participation</i>
Chapitre 75	75 000.00	<i>Autres produits de gestion courante</i>
Chapitre 76	6.00	<i>Produits financiers</i>
Chapitre 77	49 000.00	<i>Produits exceptionnels</i>
Chapitre 042	45 000.00	<i>Travaux en régie</i>

2 : Dépenses de fonctionnement :

5 592 645.91 €

Chapitre	Montant	Correspondance
Chapitre 011	1 543 861.96	<i>Charges à caractère général</i>
Chapitre 012	2 845 000.00	<i>Charges de personnel</i>
Chapitre 65	672 666.42	<i>Autres charges de gestion courante</i>
Chapitre 66	214 463.93	<i>Charges financières</i>
Chapitre 67	12 500.00	<i>Charges exceptionnelles</i>
Chapitre 023	80 000.00	<i>Virement section investissement</i>
Chapitre 68	224 153.60	<i>Dotation aux amortissements</i>

Monsieur LEFRANC demande à quoi correspondent les chapitres 7088, 74718, 7478, 74758, 7488, 752 et 758.

Madame le Maire indique :

- 7088 : Autres produits d'activité : inscription à la Médiathèque
- 74718 : Autres participations de l'Etat : participation pour les élections, régie de la police municipale, CNRACL ...
- 7478 : participations autres organismes : participation de la Caisse d'Allocation Familiale pour les services jeunesse et de l'OPAC pour les espaces verts
- 74758 : participation autres groupements : il s'agissait de la participation de la CAB pour le ramassage des déchets verts
- 7488 : Autres attribution et participations : dotation versée pour le recensement
- 752 : Revenu des immeubles : revenus touchés lors de la location des salles et versement des loyers des immeubles appartenant à la commune
- 758 : Produits divers de gestion courante : dotation concernant l'achat des briquettes de lait dans les écoles, les analyses des eaux de baignade, remboursement divers (chiens capturés...)

**3 : Recettes d'investissement****669 188.08 €**

Chapitre	Montant	Correspondance
opérations	62 268.75	1 % SANEFF Place Victor Hugo
Chapitre 001	67 022.89	Excédent d'investissement
Chapitre 021	80 000.00	Virement section fonctionnement
Chapitre 040	224 153.60	Amortissements
Chapitre 10	235 742.84	Dotations

3 : Dépenses d'investissement**669 188.08 €**

Chapitre	Montant	Correspondance
Chapitre 23	77 000.00	Construction
Chapitre 040	45 000.00	Travaux en régie
Chapitre 16	212 000.00	Emprunt
Chapitre 21	335 188.08	Acquisitions et travaux divers
Chapitre 45	0	Branchement réseau

5 : Taux des 3 taxes :*Pas d'augmentation*

- Taxe d'habitation : 30,01 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 30,97%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 78,44 %

Rappel:
Pas de Taxe d'Enlèvement sur
les Ordures Ménagères

6 : Vote :

- Budget primitif 2013 : *Pour 24 Contre 2*
- Etat des subventions : *Pour 26*
- Taux des 3 Taxes *Pour 26*
- Reprise de l'excédent *Pour 26*

Madame PASSEBOSC précise que pour les associations une nouvelle démarche pour les demandes a été mise en place. Ce qui explique que quelques subventions ont été supprimées, il y a également des associations qui n'existent plus.

Monsieur LEFRANC demande s'il serait possible d'augmenter la subvention pour les restos du cœur (actuellement 175€)

Madame PASSEBOSC explique qu'une demande devra être envoyée pour étude l'année prochaine par le responsable local de la commune.

La mise à disposition du local pour la distribution des colis est également une forme de subvention.

II: Budget Camping

**1 : Recettes de fonctionnement : 120 736.80 €**

Chapitre	Montant	Correspondance
Chapitre 70	28 000.00	Produits des locations (régie)
Chapitre 73	3 000.00	Taxe de séjour
Chapitre 74	20 000.00	Contribution de la Commune
Chapitre 75	50 000.00	Convention camping
Chapitre 76	19 736.80	Résultat de fonctionnement reporté

2 : Dépenses de fonctionnement : 120 736.80 €

Chapitre	Montant	Correspondance
Chapitre 011	99 309.48	Charges à caractère générale
Chapitre 64	150.00	Médecine du travail
Chapitre 65	3 000.00	Autres charges de gestion courante
Chapitre 66	2 782.81	Charges financières
Chapitre 67	7 500.00	Charges exceptionnelles
Chapitre 023	5 018.92	Virement section investissement
Chapitre 68	2 975.59	Dotations aux amortissements

3 : Recettes d'investissement 29 050.00 €

Chapitre	Montant	Correspondance
Chapitre 001	20 969.57	Excédent d'investissement
Chapitre 021	5 018.92	Virement section de fonctionnement
Chapitre 10	89,92	FCTVA
Chapitre 040	2 975.59	Amortissements

4 : Dépenses d'investissement 29 050.00 €

Chapitre	Montant	Correspondance
Chapitre 16	10 750.00	Emprunt
Chapitre 21	17 300,00	Acquisitions et travaux divers
Chapitre 23	1 000.00	Constructions

5 : Vote avec reprise des résultats : Pour : 24 Abstention : 2

Madame POTDEVIN demande à quoi correspond la perte de créance de 3000€ au 654

Madame PASSEBOSC répond qu'il s'agit uniquement d'une prévision en cas de perte (impayés ...)

II: Budget M 49

**1 : Recettes de fonctionnement :** **8 847.82 €**

Chapitre	Montant	Correspondance
Chapitre 74	8 847.82	Contribution de la Commune

2 : Dépenses de fonctionnement : **8 847.82 €**

Chapitre	Montant	Correspondance
Chapitre 002	4 423.91	Déficit de fonctionnement
Chapitre 68	4 423.91	Dotation aux amortissements

3 : Recettes d'investissement **20 597.82 €**

Chapitre	Montant	Correspondance
Chapitre 001	16 173.91	Excédent d'investissement
Chapitre 040	4 423.91	Amortissements

4 : Dépenses d'investissement **20 597.82 €**

Chapitre	Montant	Correspondance
Chapitre 23	20 597.82	Construction

5 : Vote avec reprise des résultats : *Pour : 24* *Abstention : 2***12°) Mise en œuvre du nouveau dispositif d'aide au logement**

La loi de finance initiale pour 2013 a créé, en remplacement du dispositif dit « Scellier » un nouveau mécanisme d'aide à l'investissement locatif intermédiaire. Il s'agit de la loi « Duflot » qui permet de maintenir la construction de nouveaux logements au travers d'une défiscalisation.

Ainsi tout contribuable investissant dans un bien immobilier neuf destiné à la location peut bénéficier de l'économie d'impôt.

Néanmoins, des conditions d'éligibilité sont prévues :

- le bien immobilier est loué en résidence principale d'un locataire pendant une durée minimum de 9 ans
- le bien est loué dans les 12 mois qui suit la Date d'Achèvement des Travaux (DAT)
- l'investissement respecte les normes de construction dites BBC (Bâtiment Basse Consommation)
- l'appartement est situé dans une **zone éligible : zone A, B1 et B2 ayant reçu un agrément dérogatoire du préfet de région.**

La commune de Saint Etienne au Mont est située en zone B2.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à solliciter l'agrément auprès du préfet de région afin de permettre à tout contribuable investissant dans un bien immobilier neuf destiné à la location de bénéficier du dispositif « Duflot ».

POUR : 26



13°) Changement de siège du Syndicat Intercommunal pour la construction et le fonctionnement des réseaux d'assainissement de l'agglomération de Pont de Briques

Depuis 2001, le siège du syndicat intercommunal pour la construction et le fonctionnement de l'agglomération de Pont de Briques se situe en Mairie de Saint Léonard. avant 2001, il s'agissait de la Mairie d'Isques.

Or le changement de siège n'a jamais été enregistré officiellement par les services de la Sous Préfecture de Boulogne-sur-Mer.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'acter la modification, depuis 2001, du siège du dit syndicat en mairie de Saint Léonard.

POUR : 26

Questions Diverses :

Suite à la question de Monsieur Gaston LEFRANC lors du dernier Conseil Municipal, Madame Brigitte PASSEBOSC détaille le parc automobile de la commune à savoir :

Pour les services techniques :

- 4 camions
- 4 fourgons
- 2 tracteurs
- 3 véhicules légers
- 2 remorques

Madame le Maire précise que le choix de la location a été fait par rapport à une étude où l'option d'achat sur les camions était trop important.

Pour le service des sports : 3 véhicules

Pour les autres services :

- 2 véhicules pour le déplacement professionnel du personnel et des élus
- 1 véhicule de police
- 1 minibus
- 1 véhicule CCAS : portage de repas
- 1 véhicule léger pour le camping qui en hors saison est mis à disposition des services techniques

Arrêt de bus

Madame TELLIER soulève le problème que beaucoup de personnes âgées ont des difficultés pour descendre la rue Pasteur et la Rue Carpentier afin de se rendre à l'arrêt de bus place Victor Hugo.



Madame PASSEBOSC demande à son adjoint Mr Joël FARRANDS, membres de la Commission Transport de la CAB de poser le problème à la prochaine commission.

Urinoir

Monsieur LEFRANC demande où en est l'étude concernant un urinoir dans la commune
Madame PASSEBOSC charge Monsieur FARRANDS de s'occuper du dossier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.